

Rapport d'orientation 2001-2002

Adopté à l'Assemblée générale
du 10 juin 2001 à Montpellier

Ce rapport d'orientation se place dans une continuité

En effet, les objectifs définis lors du Congrès de Metz n'ont pas encore trouvé leur aboutissement, et nous allons simplement ici les redéfinir. L'expérience des actions menées cette année nous permet de préciser certaines de nos revendications, certains axes d'activités. Le congrès lui-même apportera, par le bilan que le Bureau national en tirera, des orientations et des propositions concrètes. Nous tenons beaucoup à ce que ce rassemblement annuel des adhérents qu'est le congrès permette l'expression de tous dans les ateliers, dans les rapports d'activité des commissions, des groupes et des sections, de constituer un aliment permanent du travail des instances nationales, Conseil et Bureau.

C'est cet important travail qui fonde le développement de l'ABF, et lui donne le poids et la crédibilité nécessaires pour peser sur les décisions politiques. En cette année anniversaire de la loi de 1901, nous tenons à le réaffirmer.

Un des combats permanents menés par l'association concerne l'accès des citoyens à l'information, à la connaissance et à la culture. L'ABF maintient entièrement sa position concernant le droit de prêt, et son opposition totale au principe d'un paiement quelconque par l'utilisateur. Son action continuera à se fonder sur les textes adoptés par l'Association lors de ses réunions, notamment à Metz et par le Conseil national d'Aix-en-Provence. À l'occasion des discussions qui se poursuivent sur le droit de prêt, nous renforcerons et nous préciserons par une quantification claire nos revendications concernant le développement des bibliothèques. Nous réaffirmons que l'instauration d'un plafonnement des remises ne saurait remettre en cause le pouvoir d'achat des bibliothèques, quand il faudrait au contraire qu'il explose. Ce congrès a permis d'entendre réaffirmer par plusieurs intervenants la nécessité du développement, parallèlement aux réseaux commerciaux, d'un système fort de diffusion publique.

Le développement et la modernisation des bibliothèques sont encore limités, pas forcément par un manque d'initiative au niveau local, mais par l'insuffisance criante des moyens dégagés par l'État pour accompagner ces initiatives. Cela nous semble d'ailleurs très contradictoire avec la décentralisation d'une part, et l'autonomie des universités d'autre part. Il ne peut y avoir de véritable liberté d'initiative à ce niveau que si les moyens d'accompagnement sont à la hauteur des besoins. La modernisation est d'autant plus une exigence que la diversification des supports de l'information et de la culture est grande, si les bibliothèques veulent continuer à remplir leurs missions de service public.

Cette modernisation et ce développement passent par une réflexion sur la mise à niveau des compétences, les qualifications et les métiers, le développement du travail en équipe, et la reconnaissance de la responsabilité de chaque agent à l'intérieur des établissements. L'ABF soutiendra plus que jamais la nécessité de la parité entre les deux fonctions publiques, encore très imparfaite, l'indispensable adaptation des procédures de recrutement et de formation, et le développement de la formation permanente. Cette adaptation passe par une révision radicale des procédures de formation initiale, de validation et de certification des acquis, et une réforme importante des déroulements de carrière de manière à assurer le renouvellement démographique et le développement de l'encadrement. Nous serons particulièrement attentifs à la prise en compte statutaire des responsabilités.

L'ABF reste convaincue que c'est par un développement considérable des moyens consacrés au développement des bibliothèques, qu'elles pourront être de véritables partenaires de l'économie du Livre. Elle est aussi convaincue de l'inefficacité des mesures qui tendraient à différer la mise en place des nouveautés, et s'opposera à tout dispositif contraire à l'intérêt des usagers.

La diversification des supports, la pression du commerce international sur le document numérique, l'analyse du processus de production de l'information scientifique et le souci du maintien d'un accès public à l'information

numérique nous poussent à proposer une réflexion sur le droit d'auteur, et une participation active aux actions menées au niveau international dans ce domaine.

Nous continuerons de réclamer la mise en chantier effective d'une loi sur les bibliothèques qui soit soucieuse des droits de l'utilisateur, et qui prenne en compte la nécessité de la professionnalisation comme garantie de la qualité du service public. L'inscription dans ce dispositif d'éléments de déontologie nous paraît indispensable. Elle devrait aussi permettre l'adaptation du statut des équipements culturels que sont les bibliothèques, aux réalités démographiques, à l'évolution des structures territoriales du pays, et à la modernisation de leur gestion. L'ABF appuiera toute disposition qui encouragera la coopération entre les établissements de toute nature.

L'ABF restera vigilante sur la question du pluralisme et l'exercice des missions fondamentales des bibliothèques, particulièrement dans les communes où les municipalités ont pu remettre en cause ces principes. L'ABF interviendra pour effectuer et publier ses propres constats, en l'absence d'intervention de la puissance publique.

Ce congrès a été l'occasion d'expérimenter une forme renouvelée de participation des adhérents, à travers des ateliers.

Ce souci devra être étendu à l'ensemble de la vie de l'association, de laquelle les sections, les groupes régionaux et les commissions nous paraissent être des maillons essentiels. L'ABF entamera une large réflexion sur l'amélioration de son fonctionnement interne, notamment sur la nécessité d'épauler les présidents et les CA des groupes régionaux, en portant une attention plus régulière des membres du Bureau national à leurs travaux.

Le conseil rappelle son attachement à l'unité de l'association et poursuivra le travail commencé avec les groupes pour harmoniser les pratiques de gestion et les pratiques pédagogiques.

L'ABF entend se doter d'outils qui complètent son action tout en maîtrisant leur politique. C'est dans cet esprit que s'exercera le contrôle étroit sur l'ABIS conformément aux décisions prises par le Conseil national. Cette société développera une activité de prestation de service à l'association, aux adhérents et aux bibliothèques.

Les outils de communication – Bulletin et Note d'information, Site Web, Forum – sont des éléments stratégiques de cette action. Les axes de leur évolution ont

été largement détaillés dans le rapport d'activité. Le souci que nous venons d'évoquer, d'une prise en compte accrue de la réflexion menée au sein des groupes régionaux et des sections, nous conduit à proposer que ces instances délèguent de manière systématique des correspondants, qui alimentent en contenu les publications de l'association, et participent à la réflexion sur leur évolution. Un renforcement de la force de travail professionnelle permettra de développer l'action du Comité de rédaction élargi.

Le forum qui vient de s'ouvrir permettra une plus grande circulation des idées à l'intérieur de l'association.

Nous sommes particulièrement attachés au maintien de la liste modérée Biblio-fr, et nous souhaitons participer à la réflexion sur son évolution. Nous attirons l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité du maintien et du développement de tels outils, d'intérêt général pour l'ensemble de la profession.

La formation d'auxiliaire est un élément essentiel du développement des bibliothèques en milieu rural comme dans les quartiers ou les universités. C'est une première étape vers la professionnalisation à laquelle nous sommes très attachés. Un développement et une diversification de cette offre sont nécessaires.

Les relations de coopération avec les collègues et les institutions des autres pays seront développées, à l'échelon européen comme dans la sphère francophone. Les échanges d'expérience seront encouragés, et chaque fois que ce sera possible, l'ABF apportera sa contribution à la formation des personnels, aux échanges de stagiaires et aux diverses formes d'aide qui pourraient nous être demandées.

Au niveau européen, EBLIDA, soutenue par l'ABF, défend la liberté d'accès à l'information. L'ABF sera particulièrement vigilante sur l'application de directive européenne sur la circulation de l'information électronique, et exigera la gratuité totale de la consultation sur place.

L'ABF s'étonne et s'indigne qu'aucun représentant des bibliothèques ou des centres de documentation ne siège au Conseil supérieur de la propriété intellectuelle. L'ABF continuera à réclamer une décision rapide sur le renouvellement du CSB.

Les relations bilatérales seront largement développées avec les associations partenaires, notamment l'ADBS, l'ADBDP, l'ADBU, etc.

Le Bureau national